

Le 10 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

« FOND REGION UNIE »

Entrepreneurs individuels, indépendants, TPE, Associations ... en besoin de trésorerie

En partenariat avec la Banque des Territoires et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de Communes de Cluses Arve & montagnes soutient les acteurs économiques touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Ce fond s'inscrit dans le plan d'urgence en faveur de l'économie déployé par la Région. Deux aides distinctes sont prévues pour les établissements situés sur le territoire des communes participants à l'opération en Auvergne-Rhône-Alpes :

- **Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subvention forfaitaire plafonnée à 5 000 €,** (minimum 500 €). Destinée exclusivement aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations de 0 à 9 salariés (description précise de la composante touristique de l'activité à préciser dans le formulaire de demande d'aide).

Cette subvention a pour objet de maintenir la capacité d'investissement des entreprises. Retrouvez toutes les informations concernant votre éligibilité et les modalités de dépôt de votre demande sur le portail de la Région :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/352/289-etre-finance-en-sortie-de-crise-covid-19-avec-le-fonds-d-urgence-tourisme-tourisme.htm>

- **Aide n°2 « Microentreprises & Associations » : avances remboursables de 3 000 à 20 000 €,** au bénéfice des micro-entrepreneurs, associations employeuses, professions libérales et coopératives de 0 à 9 salariés, sans restriction sur l'activité et sans exiger de garantie ou de cofinancement.

L'aide « Microentreprises & Associations » s'inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat et la Région et vise en priorité les établissements n'ayant pas obtenu de financement de trésorerie dans le cadre de la crise sanitaire. L'avance remboursable attribuée n'est pas cumulable avec un « prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes » en partenariat avec Bpifrance. En revanche, elle l'est avec le Fonds de solidarité national et tout autre prêt bancaire. Pour réaliser votre demande simplifiée et localiser l'opérateur qui pourra recevoir et instruire votre dossier de financement, rendez-vous sur la plateforme dédiée :
<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 août 2020

Plus d'informations :

Charlotte Blondeau - 04.57.54.22.26 ou 06.66.03.80.99

<https://www.2ccam.fr/2020/07/15/fond-region-unie-plan-de-relance/>